



Arrêté portant radiation d'un mandataire auprès de la régie de recettes de la piscine intercommunale située 3 avenue de Montmorency à Roissy-en-France

Arrêté 24.37

Mandataire radié : Monsieur Thomas MIET

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.154 du 27 juin 2019 portant création d'une régie de recettes auprès de la piscine intercommunale située à Roissy-en-France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.178 du 23 septembre 2021 modifiant la régie de recettes auprès des piscines intercommunales situées à Claye-Souilly, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Roissy-en-France, Sarcelles, Survilliers, Villiers-le-Bel, Mitry-Mory ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 mai 2024;

Considérant le décès de Monsieur Thomas MIET survenu en date du 23 avril 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le mandataire Thomas MIET est radié de ses fonctions de mandataire auprès de la régie de recettes de la piscine intercommunale située à Roissy-en-France, depuis le 24 avril 2024 ;

Article 2 :

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Monsieur le responsable du Centre des Finances Publiques de Sarcelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera faite au Comptable par intérim du Centre des Finances Publiques de Sarcelles.

À Roissy-en-France,

le 5 JUIN 2024

Pour le Président et par délégation,
Le vice-président en charge du budget,
des finances et de l'administration,



Jean-Louis MARSAC